

Assemblées des États membres de l'OMPI

Quarante-huitième série de réunions

Genève, 20 – 29 septembre 2010

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE MODULES INFORMATIQUES POUR ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT FINANCIER ET SON RÈGLEMENT D'EXÉCUTION ET LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (NORMES IPSAS)

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient le Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de modules informatiques pour assurer la conformité avec le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution et les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) (document WO/PBC/15/18), soumis au Comité du programme et budget de l'OMPI à sa quinzième session (1^{er} – 3 septembre 2010).
2. La recommandation du Comité du programme et budget concernant ce document figurera dans le "Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa quinzième session, tenue du 1^{er} au 3 septembre 2010" (document A/48/24).
3. *Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à approuver la recommandation formulée par le Comité du programme et budget concernant le document WO/PBC/15/18, telle qu'elle figure dans le document A/48/24.*

[L'annexe suit]



WO/PBC/15/18
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 28 JUIN 2010

Comité du programme et budget

Quinzième session

Genève, 1^{er} – 3 septembre 2010

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE MODULES INFORMATIQUES POUR ASSURER LA CONFORMITÉ AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT FINANCIER ET SON RÈGLEMENT D'EXÉCUTION ET LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (NORMES IPSAS)

Document établi par le Secrétariat

1. À la quarante-troisième session des assemblées (24 septembre – 3 octobre 2007), les États membres ont approuvé le principe de l'adoption par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) d'ici à 2010 (voir le document A/43/5 et le paragraphe 255 du document A/46/13). Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une initiative engagée à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies et approuvée par l'Assemblée générale (A/RES/60/283 (IV) 1) et vise à remplacer les normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS) existantes par les normes IPSAS, internationalement reconnues. Les avantages induits par ce changement sont notamment une amélioration du contrôle interne et de la transparence, des informations plus complètes sur les coûts et les recettes et une plus grande cohérence des états financiers au cours du temps et entre différentes organisations.
2. À la treizième session du Comité du programme et budget, tenue en décembre 2008, le Secrétariat a présenté la *Proposition relative à la mise en œuvre de modules informatiques pour assurer la conformité avec le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution et les normes IPSAS : conditions requises pour mettre les systèmes des achats, de gestion des actifs et autres en conformité avec les normes IPSAS* (voir le

document WO/PBC/13/6(d)). Cette proposition était accompagnée d'informations sur l'état d'avancement de l'application des normes IPSAS indiquant que, à ce moment-là, le projet accusait un retard sur le calendrier prévu et que le Secrétariat poursuivrait ses efforts pour préparer l'application des normes IPSAS en 2010 (voir le document WO/PBC/14/6).

Un budget joint à la proposition détaillait les ressources nécessaires pour assurer à la fois la mise en conformité avec les normes IPSAS et l'application du Règlement financier et de son règlement d'exécution. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées d'approuver la proposition, ainsi qu'une dotation de 4 200 000 francs suisses. Cette recommandation a été approuvée à la quarante-sixième session des assemblées en décembre 2008 (voir le paragraphe 47 du document A/46/12).

3. À la quatorzième session du Comité du programme et budget, en septembre 2009, le Secrétariat a présenté un document intitulé *Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de modules informatiques pour assurer la conformité avec le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution et les normes IPSAS* (voir le document WO/PBC/14/6), contenant des informations sur l'état d'avancement du rapport et les dépenses engagées à ce jour. Le comité a pris note du rapport et sa recommandation a été approuvée à la quarante-septième série de réunions des assemblées en septembre 2009 (voir le document A/47/9 et le paragraphe 300 du document A/47/16). Des informations détaillées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la proposition (dite "projet FRR-IPSAS") depuis le dernier rapport sont présentées ci-dessous.

I. PROJET FRR-IPSAS

4. L'OMPI utilise un système d'informations financières et budgétaires PeopleSoft (système AIMS). Compte tenu de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement financier et de son règlement d'exécution et de la volonté d'assurer la mise en conformité avec les normes IPSAS, la proposition présentée au Comité du programme et budget (voir le document WO/PBC/13/6(d)) prévoyait l'introduction de modules PeopleSoft supplémentaires et la modification des solutions existantes pour satisfaire aux conditions fixées par le Règlement financier et son règlement d'exécution et les normes IPSAS au début de l'exercice biennal 2010-2011.
5. Dans le cadre du projet FRR-IPSAS, l'OMPI cherchait à atteindre les objectifs suivants :
 - conformité aux normes IPSAS grâce à des fonctionnalités améliorées;
 - application du Règlement financier et de son règlement d'exécution par des moyens électroniques automatisés;
 - introduction des meilleures pratiques en matière d'achat, fondées sur des techniques de commande et d'achat plus simples et plus efficaces;
 - intégration des achats et des finances;
 - meilleure supervision et maîtrise du budget; et
 - développement du personnel moyennant l'adoption de pratiques recommandées fondées sur un système de planification des ressources d'entreprise (ERP).

Les objectifs précités sont aujourd'hui atteints et le resteront tout au long du processus d'amélioration permanente de la solution.

6. Le projet a été mis en service le 15 janvier 2010 (dans les délais, dans les limites du budget et sans difficulté majeure). La mise en service et la solution étant désormais stables, les phases de suivi et de stabilisation consécutives ont été lancées. Une série d'études a été réalisée avec les utilisateurs dans le cadre du suivi et de la maintenance consécutifs à la mise en service. Cela a permis d'identifier un certain nombre d'améliorations possibles qui vont être développées et introduites dans le cadre d'une phase II du projet en 2010. Les améliorations de la phase II, qui visent notamment les procédures relatives au personnel au bénéfice de contrats de louage de services (SSA), au PNUD et aux voyages de personnes n'appartenant pas au personnel, seront financées grâce au solde du budget alloué au projet FRR-IPSAS, ainsi qu'il est expliqué dans la note 2 du paragraphe 9.
7. Un journal des enseignements tirés a été tenu à jour tout au long de la mise en œuvre du projet FRR-IPSAS afin de retenir tout élément éventuellement utile pour les futures phases du projet. Quelques-uns des grands enseignements figurent ci-dessous :
 - s'assurer que les communications sont organisées en cascade dans toute l'Organisation;
 - dispenser une formation aussi proche de la réalité que possible plutôt qu'une formation générique, avec des cours plus concentrés et plus ciblés;
 - effectuer périodiquement des vérifications sur l'aptitude à gérer les changements, tout au long du projet; et
 - dispenser une formation initiale aux membres de l'équipe chargée du projet sur l'approche adoptée et la méthode employée.
8. Les enseignements tirés du projet FRR-IPSAS seront examinés et utilisés dans le cadre de tous les futurs projets ERP, notamment la proposition intitulée *Mise en œuvre d'un système intégré et global de planification des ressources d'entreprise* (voir le document WO/PBC/15/17) présentée à la quinzième session du Comité du programme et budget.
9. Ci-après figure un récapitulatif du solde des fonds non utilisés pour financer le projet :

Coûts du projet FRR-IPSAS au 30 avril 2010
(en francs suisses)

Élément de coût	Budget du projet	Montants réalisés à ce jour (note 1)	Solde disponible (note 2)
Hébergement des applications	0	0	0
Acquisition de logiciels	280 879	267 450	13 429
Personnel affecté au projet	888 000	495 000	393 000
Ressources affectées au remplacement des utilisateurs	606 000	353 926	252 074
Partenaire d'exécution extérieur (note 3)	2 036 100	1 979 842	56 258
Formation	190 000	42 896	147 104
Communications et autres	50 000	9 582	40 418
Marge de sécurité (note 4)	150 000	0	150 000
Total	4 200 979	3 148 696	1 052 283

Note 1 : La colonne des montants réalisés à ce jour inclut les dépenses affectées au système AIMS en 2009 et 2010.

Note 2 : Le solde disponible est la différence entre les montants inscrits au budget et les montants réalisés. Les coûts relatifs à l'introduction des améliorations de la phase II au cours de l'année 2010 seront financés grâce au solde disponible et sont estimés à 140 000 francs suisses.

Note 3 : Le montant réalisé correspondant au partenaire d'exécution extérieur inclut 176 000 francs suisses pour l'appui de niveau 1 jusqu'à la fin de 2010 (montant qui n'était pas prévu dans le budget à l'origine).

Note 4 : La marge de sécurité servira à acquitter un montant de 82 000 francs suisses correspondant au coût des évaluations actuarielles relatives aux normes IPSAS (montant qui n'était pas prévu dans le budget du projet à l'origine).

10. Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, le projet sera mené à son terme sans dépasser les limites du budget initial. À la fin des deux phases du projet, le solde non utilisé sera réaffecté aux réserves après l'audit du projet.

11. Outre le crédit provenant des fonds de réserve alloués par les assemblées, un montant total de 339 468 francs suisses a été prélevé sur le budget ordinaire durant la période comprise entre novembre 2007 et juin 2010. Ce montant couvre les frais du consultant qui a participé à l'élaboration des politiques et procédures relatives à l'application des normes IPSAS et à l'application des diverses modifications qui ont dû être apportées au système AIMS en vue de la fourniture des informations selon la présentation exigée par

les normes IPSAS; les services de consultation pour l'évaluation de l'immeuble de placement de Madrid et du terrain dont l'OMPI est propriétaire; une vérification physique du matériel de l'OMPI par une entreprise extérieure; et le coût des quatre jours de formation assurés par un expert des normes IPSAS de PricewaterhouseCoopers.

II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET RELATIF AU REGLEMENT FINANCIER ET A SON REGLEMENT D'EXECUTION

12. Ainsi qu'il a été noté ci-dessus, le projet FRR-IPSAS a démarré le 15 janvier 2010. À cette fin, une solution électronique automatisée pour le Règlement financier et son règlement d'exécution a été introduite et l'OMPI a atteint les objectifs ci-après.
 - A. Renforcement du cadre réglementaire et de la gestion financière
 - Mise en place de procédures réorganisées et automatisées.
 - Instauration d'une base de contrôle interne plus cohérente et d'un cadre de responsabilisation reposant sur le rôle des utilisateurs et sur des procédures d'approbation et un ordonnancement des tâches automatisés.
 - Meilleures supervision et maîtrise du budget.
 - B. Mise en valeur du personnel
 - Préparation à la mise en œuvre de la solution ERP complète grâce à la formation du personnel incitant les utilisateurs à adopter les meilleures pratiques et une méthode de travail intersectorielle et fonctionnelle et à prendre conscience de l'importance de la qualité des données dans toute l'Organisation.

III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET RELATIF A L'APPLICATION DES NORMES IPSAS ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2010

13. La mise en œuvre du projet relatif à la publication d'états financiers satisfaisant aux exigences des normes IPSAS intervient dans les délais prévus et devrait être complètement achevée à temps pour permettre la publication des états financiers annuels de 2010. Le vérificateur externe des comptes a examiné les politiques et procédures financières relatives à l'application des normes IPSAS et a rédigé une note de synthèse finale. Les questions soulevées par le vérificateur externe seront prises en considération dans le cadre du plan relatif à l'application des normes IPSAS.
14. Rapport de gestion financière pour 2008-2009 : la présentation du rapport de gestion financière pour 2008-2009 a été modifiée compte tenu de l'application des normes IPSAS pour inclure des états supplémentaires avec pour la première fois un bilan consolidé, l'état des recettes et des dépenses, l'état des actifs nets et l'état des flux de trésorerie. En outre, les notes relatives aux états financiers ont été étoffées pour indiquer bon nombre des informations qui seront requises par les normes IPSAS. Les états figurant dans le rapport de gestion financière représentent un premier pas vers la fourniture d'informations complémentaires et une transparence accrue.
15. Audit des soldes de clôture pour 2008-2009 après les ajustements requis par les normes IPSAS : les services des finances préparent actuellement tous les ajustements nécessaires pour convertir les actifs, les dettes et les actifs nets de l'OMPI afin d'établir un état de la situation financière conforme aux normes IPSAS sur la base d'une comptabilité d'exercice intégrale. Lorsque ce processus sera achevé, l'état de la situation financière révisé sera examiné par le vérificateur externe des comptes et les ajustements à apporter

aux soldes de clôture inscrits au bilan de 2008-2009 seront finalisés. Selon les estimations, ce processus d'ajustement et l'examen par le vérificateur externe devraient être terminés au quatrième trimestre de 2010.

16. En outre, une série complète de notes relatives aux états financiers, satisfaisant aux exigences des normes IPSAS en matière de divulgation, seront établies pour examen et commentaires par le vérificateur externe qui examinera aussi le manuel relatif à la politique d'application des normes IPSAS.
17. Les opérations relatives aux recettes et aux dépenses découlant de l'application des normes IPSAS feront l'objet d'un suivi régulier au cours de l'année 2010 et seront inscrites selon les modalités requises dans le registre des ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS. Cela simplifiera le passage de l'état des recettes et des dépenses de style rapport de gestion financière à l'état de la situation financière conforme aux normes IPSAS à la fin de 2010.
18. Les derniers préparatifs pour les premiers états financiers de l'OMPI conformes aux normes IPSAS sur la base des recettes et des dépenses réelles en 2010 et de la position des actifs, des dettes et des actifs nets au 31 décembre 2010 devraient être effectués au premier trimestre de 2011 pour une date d'achèvement fixée au 31 mars 2011, comme il est indiqué dans le Règlement financier et son règlement d'exécution.
19. Le Secrétariat a présenté au vérificateur externe des comptes une analyse détaillée des ajustements qu'il est nécessaire d'apporter aux soldes de clôture des actifs, des passifs, des réserves et des excédents accumulés pour reprendre le bilan de l'Organisation sous la forme d'un état de la position financière conforme aux normes IPSAS. Le vérificateur externe examinera les informations comptables fournies et transmettra ses conclusions avant la fin de l'année. Le Secrétariat procédera aux ajustements finaux recommandés par les vérificateurs de manière à ce que l'OMPI soit totalement conforme aux normes IPSAS pour 2010.

20. Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du contenu du présent document.

[Fin du document]

[Fin de l'annexe et du document]